



Droit clauses abusives locataire camping

Par **dalexandra82**, le **05/04/2009** à **13:19**

Bonjour,
Nous louons un emplacement dans un camping le camping des oliviers à la ciotat depuis plus de 25 ans à l'année (nous payons 2600 euros par an) le gérant a changé cette année il veut dès cette année 2009:
- supprimer l'électricité intérieure et extérieure sur notre emplacement mais il n'y a aucune lumière à proximité
- retirer tous bidons d'eau pour la vaisselle: seul un point d'eau présent pour une vingtaine de caravanes
- interdire la circulation des voitures dans le camp dès 22h, mais aucun parking extérieur n'est prévu pour garer notre véhicule, où se gare-t-on si l'on rentre du restaurant sachant que le camping se trouve sur une route nationale à plus de 2km de la ville de St Cyr les Lecques
- sanitaires pas conformes: toilettes en face des douches et mixtes
- routes non goudronnées
- ils veulent retirer nos parquets qui se trouvent dessous nos auvents, va-t-on se retrouver dans la terre?
- on a du retirer tous nos équipements dans les auvents (meubles)
Donc, en bref nous avons eu même pas un mois pour tout changer et eux en contre partie ne feront pas les aménagements cette année.
Est-ce réglementaire? peut-on demander du répit pour ces mises aux normes en attendant que le gérant se mette lui-même aux normes?
Merci par avance